



# CHAMPIONNAT DU FINISTÈRE TOUTES CATEGORIES 2026-2027 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Article 1 : Présentation

Le Comité Départemental des Echecs du Finistère organise le Championnat du Finistère toutes catégories 29, du **01/11/2026** au **30/04/2027**.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être licencié A pour la saison en cours dans un club du Finistère.
- Avoir obligatoirement réglé ses droits d'inscriptions au tournoi.

Ce tournoi est **homologué FIDE** sous les numéros

## Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à CHENNAI (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Sont appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui ont fait contrôler leur licence et qui ont réglé leurs droits d'inscription au plus tard lors du pointage de la première ronde.

Sont appariés aux rondes suivantes tous les joueurs qui sont présents à ces rondes en se faisant pointer avant 14h, auprès de l'arbitre.

Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI; dernière version en vigueur en début de tournoi).

Les clubs recevant les différentes rondes devront prévoir la participation d'un joueur pour cette ronde, non déjà inscrit au tournoi, afin d'éviter que la ronde ne se dispute avec un nombre impair de joueurs. Ce joueur devra dans la mesure du possible avoir un classement ELO compris entre 1300 et 1400.

## Article 3 : Cadence

Cadence : 60 minutes avec un incrément de 30s par coup.

## Article 4 : Horaires

- Clôture des inscriptions : **vendredi 20/11/2026 à 22h**
- Pointage des participants aux différentes rondes : **le samedi de 13h30 à 14h00**
- Dates et localisations des rondes :

|            |                   |                   |
|------------|-------------------|-------------------|
| 1ère ronde | samedi 21/11/2026 | 14h00 Fouesnant   |
| 2ème ronde | samedi 21/11/2027 | 17h00 Fouesnant   |
| 3ème ronde | samedi 09/01/2027 | 14h00 Lesneven    |
| 4ème ronde | samedi 09/01/2027 | 17h00 Lesneven    |
| 5ème ronde | samedi 06/02/2027 | 14h00 Pont L'Abbé |
| 6ème ronde | samedi 06/02/2027 | 17h00 Pont l'Abbé |
| 7ème ronde | samedi 03/04/2027 | 14h00 Saint Divy  |

- Cérémonie de remise des prix : **samedi 03/04/2027, à 17h30, à**

La localisation exacte des salles de jeu sera communiquée, avant chaque ronde, sur le site internet du CD29 : <http://cdechecs29.fr/>

Les joueurs qui ne disposent pas d'accès à internet devront prendre contact avec l'organisateur de la compétition ([jeanfrancoishurreau@yahoo.fr](mailto:jeanfrancoishurreau@yahoo.fr)) dont les coordonnées sont indiquées à l'article 5.

Ouverture des salles : 1 heure avant le début des rondes.

Accueil et pointage des participants de 13h15 à 13h45.

Début des parties : 14h00.

Tout joueur ne pouvant pas se présenter à la première ronde sera apparié à partir de la ronde 2 avec 0 (zéro) point ou ½ (1 demi-point : s'il a demandé le Bye : article 7), à condition de s'être inscrit et d'avoir réglé ses droits avant la clôture des inscriptions.

Il n'est pas possible de se présenter à la ronde 3 sans avoir participé à, au moins, l'une des 2 rondes précédentes.

Tout joueur absent ou bye lors de 2 rondes, consécutives ou non, ne pourra prétendre à aucun prix.

## Article 5 : droits d'inscription et prix

Droits d'inscriptions : Adultes : 16 € Jeunes : 8 €

Clôture des inscriptions : **vendredi 20/11/2026 à 22h**

Les demandes d'inscriptions doivent être communiquées à :

[jeanfrancoishurreau@yahoo.fr](mailto:jeanfrancoishurreau@yahoo.fr) ou 06/28/04/69/29

**En cas d'inscription sur place, les droits d'inscription sont doublés.**

La liste des prix sera affichée dans la salle de tournoi, avant le début de la dernière ronde. Le premier ou la première au classement général sera sacré champion ou championne du Finistère toutes catégories 2026/2027 et recevra un trophée en plus de son prix. Dans le cas où un champion est désigné, la première femme du tournoi sera proclamée championne du Finistère toutes catégories 2026/2027.

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis à la place.

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant les meilleurs départages.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Tout joueur absent 2 rondes (dont la dernière) ne pourra prétendre à aucun prix.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux (1<sup>er</sup> jeunes, 1<sup>ère</sup> féminines, 1<sup>er</sup> vétéran, ...).

## Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenus (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex aequo est effectué, dans l'ordre :

- Par le Buchholz tronqué
- Par le Cumulatif
- Par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Si pour une raison indépendante de l'organisation, le tournoi ne pouvait pas aller à son terme les décisions suivantes seraient prises, selon le cas :

Si au moins 4 rondes ont été disputées, le classement sera établi en fonction des résultats validés au terme de la dernière ronde disputée. Les droits de participation ne seraient pas remboursés.

Si le nombre de rondes disputées était inférieur ou égal à 3, aucun classement ne serait établi.

Les droits d'inscription pourraient être remboursés aux joueurs qui en feraient la demande.

## Article 7 : Forfaits et « bye »

Forfait : Sans objet, car les appariements de chaque ronde sont effectués en tenant compte des joueurs effectivement présents.

Bye : autorisé jusqu'à la 5<sup>ème</sup> ronde incluse en ayant prévenu préalablement l'arbitre (mail ou SMS) en mettant le CDJE29 en copie [jeanfrancoishurreau@yahoo.fr](mailto:jeanfrancoishurreau@yahoo.fr)

## Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie, signés par les deux joueurs, à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

## Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

**Pour pouvoir faire une nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups et avoir joué au minimum 1 heure, au total des deux joueurs.**

Si un pat ou une position morte (aucun mat ne peut se produire par une suite de coups légaux) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion (art. 9.3), alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

## Article 10 : Rappels

Les téléphones mobiles ainsi que tout appareil électronique de communication ou d'aide au jeu d'échecs ne sont pas admis dans l'aire de jeu. Si le téléphone mobile d'un joueur émet un son dans l'aire de jeu, le joueur en question perd la partie (zéro point). Le résultat de l'adversaire est déterminé par l'arbitre.

La notation des parties sur les feuilles adaptées, distribuées par l'organisation, est obligatoire durant la totalité de la partie.

Tout joueur perd la partie au second coup illégal.

Pour faire constater un coup illégal de leur adversaire, les joueurs doivent mettre la pendule en pause et appeler l'arbitre.

Au premier coup illégal, l'arbitre ajoutera deux minutes au temps restant à l'adversaire du contrevenant.

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,

Si l'arbitre a des soupçons envers un joueur, le joueur incriminé doit se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entame une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés.

Les photos avec flash ne sont acceptées que durant les dix premières minutes des rondes.

Les joueurs doivent avoir une attitude convenable.

Les analyses et les blitz sont interdits dans la zone de jeu.

Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Vente de littérature échiquéenne interdite dans l'aire de jeu.

Dans la mesure du possible les buvettes éventuelles sont installées loin de la zone de jeu.

Toute dégradation peut entraîner une exclusion du tournoi.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral ou écrit. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace Boissons (buvette) ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées avec précaution.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

## Article 11 : Arbitrage

L'arbitre principal est

## Article 12 : Jury d'appel

Un jury d'appel de trois joueurs ou joueuses, participants au tournoi, et désignés par l'organisateur, sera constitué avant le début de la première ronde.

## **Article 13 : Contrôle anti-dopage**

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

## **Article 14 : Protocole sanitaire**

Le tournoi se déroule dans le respect du protocole sanitaire le plus récent publié par la Fédération et disponible sur son site officiel. Selon la localisation de la salle de jeu, le protocole à appliquer sera celui de l'autorité locale (préfecture ou ville ou organisme qui prête la salle) .Le non-respect de ce protocole pourra être sanctionné par l'organisateur avant le début de la ronde, puis également par l'arbitre une fois les parties démarrées.

## **Article 15 :**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal :

L'Organisateur :